

CONNAISSEZ-VOUS LE RÔLE DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?

Quel est le rôle de la Direction du service des ressources matérielles (DSRM)?

Depuis quelques années, l'opinion publique quant aux commissions scolaires est plutôt mitigée. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) désire rectifier cette perception en expliquant, via des chroniques régulières, le rôle essentiel d'une commission scolaire. Connaissez-vous vraiment tout le travail que les employés accomplissent quotidiennement dans une commission scolaire? S'il n'existait plus de centre administratif, savez-vous quelles tâches seraient reléguées aux écoles et aux centres de formation?

Le rôle de la DSRM

La Direction du service des ressources matérielles s'assure du bon état de l'ensemble des 86 bâtiments (écoles primaires, écoles secondaires et centres de formation) mis à la disposition des élèves et des employés de la CSSMI.

La DSRM réalise, tous les ans, d'importants projets afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire aux élèves et aux employés. Elle priorise ses actions et ses investissements en fonction des besoins des milieux pour l'ensemble de la CSSMI. Ce sont plus de 50 employés qui assurent la planification, la coordination, la gestion et l'opération des trois grands secteurs du service, soit le maintien des bâtiments, l'entretien et l'approvisionnement.

Amélioration, Maintien et Transformation des bâtiments (AMT)

Le secteur AMT planifie et dirige les activités liées à la réalisation des projets d'installations physiques comprenant les projets majeurs (ex. : construction d'un nouvel édifice, changement de vocation d'un édifice existant, réaménagement), les projets d'entretien (ex. : remplacement d'un toit, de portes et fenêtres, de parement extérieur) et les projets spéciaux (ex. : planification des espaces, enlèvement d'amiante, projets d'embellissement de cour d'école).

À titre d'exemple, l'an dernier, près d'une centaine de projets totalisant un investissement de 14,5 millions de dollars ont été effectués. Le défi réside dans le fait que ces travaux sont réalisés durant l'été, échelonnés sur une période de 8 à 10 semaines, afin d'assurer la rentrée des élèves au mois de septembre.

C'est ce secteur qui veille à ce que les projets soient exécutés selon les nouvelles technologies, avec des matériaux durables, dans le respect des lois, des règlements et des codes (ex. : normes environnementales en vigueur, les normes d'économie d'énergie, etc.) tant au niveau municipal, provincial et national. Il assure aussi un suivi serré des projets afin de respecter les échéanciers, les budgets et les politiques d'achat du MELS. Finalement, le secteur AMT soutient annuellement les directions d'établissement pour les travaux de modifications à apporter dans leur milieu.

L'entretien

Que ce soit pour l'entretien des composantes architecturales des bâtiments (ascenseurs, portes et fenêtres, toitures, revêtements extérieurs, équipements de gymnase, etc.) ou pour l'entretien des composantes électriques et mécaniques du bâtiment (systèmes d'alarme d'incendie, gicleurs, systèmes de chauffage, systèmes de ventilation, éclairage, etc.), c'est le secteur de l'entretien qui en est responsable. Les employés répondent également aux appels d'urgence en tout temps, 24 heures sur 24, sept jours sur sept! L'an dernier, le personnel de la DSRM a répondu à environ 12 000 requêtes de service provenant des établissements afin de corriger des problèmes ou améliorer les systèmes architecturaux, mécaniques et de sécurité de ses bâtiments.

C'est aussi à ce secteur que revient l'entretien des bornes-fontaines, des clôtures, de l'asphalte, des fosses

septiques et des puits artésiens ainsi que la tonte de gazon et du déneigement. Il gère finalement toutes les demandes en lien avec la qualité de l'air.

L'approvisionnement

C'est le secteur de l'approvisionnement qui élabore et procède aux appels d'offres (ex. : les contrats de cafétéria, de déneigement, de tonte de gazon, de transport et de déménagement). Par exemple, pour les contrats de cafétérias, ce secteur recommande au comité exécutif l'octroi des contrats de cantines dans les écoles et établit les prix des repas. Il s'assure aussi d'effectuer le suivi des permis d'exploitation et des polices d'assurance responsabilité des firmes retenues pour l'exploitation des contrats de cantines.

Annuellement, ce secteur est responsable de la gestion des différents baux de la CSSMI. Il participe aussi à la négociation des protocoles d'entente avec les autorités municipales et met à jour les plans de bâtiments de la CSSMI.

Quelques chiffres sur la DSRM

- » Plus de 424 000 mètres carrés de superficie de bâtiments à entretenir;
- » Des bâtiments répartis sur un territoire de 725 kilomètres carrés;
- » Un parc immobilier dont la moyenne d'âge est de 36 ans;
- » La réalisation de travaux de maintien des bâtiments de 15 millions de dollars, la construction de deux nouvelles écoles de plus de 10 millions de dollars chacune.

Les services administratifs de la Commission scolaire, dont le Service des ressources matérielles, assument de nombreuses responsabilités pour les écoles et les centres de manière à diminuer considérablement les coûts, tout en réduisant les tâches de gestion et d'administration qui seraient trop exigeantes pour être réalisées par chaque établissement. De ce fait, le personnel des établissements est en mesure d'assurer aux élèves les apprentissages indispensables à leur réussite scolaire.

Pour en savoir davantage, visitez le site Internet au www.cssmi.qc.ca.